

ASSOCIATION Loi 1901 « LES AMIS DU QUARTIER DU BIOLLAY »

Cette association a pour objet de :

- 1) Préserver, défendre et améliorer le cadre de vie du quartier du Biollay et les intérêts généraux de ses habitants, notamment leur qualité de vie, et ce par tous moyens légaux, y compris judiciaires, ce qui comprend:**

La protection et la valorisation des espaces naturels communaux du quartier afin de :

- préserver leur biodiversité
- préserver leur rôle tampon en cas d'évènement torrentiel
- préserver leur rôle primordial contre le réchauffement climatique
- préserver le potentiel de production alimentaire qu'ils représentent face à un futur incertain.
- permettre aux habitants du quartier, mais aussi de la ville, tout comme aux visiteurs de passage, de bénéficier de l'impact bénéfique de ces espaces verts sur le bien-être et la santé, aussi bien physique que mentale, et ce, à toutes les étapes de la vie.
- protéger le quartier du Biollay et ses habitants face aux nuisances engendrées par la suractivité touristique de la ville, entre autres : nuisances sonores, problèmes de circulation et d'accès au quartier

- 2) Développer le lien social entre les habitants du quartier du Biollay (entre les différentes générations, les différentes cultures, entre les habitants permanents et les visiteurs de passage), mais aussi entre les habitants du quartier et de la ville, notamment par :**

- La valorisation des espaces naturels communaux du quartier pour en faire un lieu de rencontre et de partage, et favoriser leur appropriation par des publics différents.
- L'organisation sur ces espaces naturels communaux d'animations ponctuelles et variées (récréatives, culturelles, sportives ...)
- Le développement d'actions inter-associatives

- 3) Renforcer la solidarité et l'entraide entre les habitants du quartier du Biollay, notamment par :**

- Le développement et l'organisation de la mutualisation du savoir-faire, d'outils ou de matériel, du covoiturage, de l'échange de services. *L'association est ainsi habilitée si besoin à acquérir ou louer des terrains, locaux, installations et matériels nécessaires à sa mission et à son fonctionnement (entre autres du matériel et des outils à partager).*

- 4) Favoriser toute étude ou action pouvant aider à développer le goût et l'intérêt du plus grand nombre pour la connaissance et la protection de la nature, des milieux et de l'environnement (développement durable, recyclage, lutte contre le réchauffement climatique...), notamment par :**

La valorisation des espaces naturels communaux du quartier pour en faire un terrain d'information et de formation adressé non seulement aux habitants du quartier mais aussi aux habitants de la ville et aux visiteurs de passage :

- Découverte de la biodiversité et des écosystèmes
- Initiation à la permaculture
- Mise en place d'un Potager/Verger pédagogique

Autres projets futurs à construire

- 5) Faire-valoir l'histoire et le patrimoine culturel du quartier du Biollay, notamment par :**

L'organisation sur les espaces naturels communaux du quartier ou dans son environnement proche, d'animations sur le thème de l'histoire et du patrimoine culturel du Biollay, au bénéfice non seulement des habitants du quartier mais aussi des habitants de la ville et des visiteurs de passage.